



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 janvier 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail**

**Déclaration présentée par l'Union mondiale des femmes rurales, l'Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés, le Center for Women, the Earth, the Divine, l'Union européenne féminine, l'International Association for Counseling, le Conseil international des femmes juives, l'Alliance internationale des femmes, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, l'International Inner Wheel, le Conseil national des femmes allemandes, SERVAS International, l'Internationale socialiste des femmes, Soroptimist International, la Pan-Pacific and South-East Asia Women's Association of Thailand, l'Armée du salut, le Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes, la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, l'Organisation internationale des femmes sionistes et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

\* \* \*

---

\* E/CN.6/2006/1.



## Déclaration

Nous, organisations non gouvernementales nationales et internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, membres du Comité de Vienne des ONG sur la condition de la femme, présentons à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme la déclaration suivante, pour information et examen.

Il est économiquement avisé d'investir dans les femmes et les jeunes filles, car la discrimination entraîne une baisse de productivité et une augmentation des dépenses de santé et des taux de mortalité chez les femmes, et constitue un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté.

En raison du manque de contraceptifs, de services de planification familiale et de soins de santé reproductive, plus de 500 000 femmes meurent tous les ans des suites de la grossesse, évitables dans la plupart des cas. Cette difficulté à disposer de contraceptifs est l'une des premières causes des quelque 76 millions de grossesses non désirées et 19 millions d'avortements non médicalisés enregistrés tous les ans.

Le VIH/sida constitue la première cause de décès et de maladie chez les femmes âgées de 15 à 44 ans et, selon *L'état de la population mondiale* en 2005, 250 millions d'années de vie productive seraient perdues en conséquence.

Investir dans l'éducation de base des jeunes filles et des femmes permet de consolider leur santé. Pouvoir lire et écrire aide les femmes à vivre mieux. Un enseignement non sexiste offre la liberté par la connaissance et contribue à la sécurité humaine.

Donner aux femmes l'accès aux revenus et aux ressources productives et la possibilité d'en disposer à leur gré permet d'atténuer la pauvreté et de réduire la mortalité infantile. Les femmes jouent un rôle déterminant dans la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, dont l'eau, la terre et les arbres.

De ce fait :

- Nous affirmons que la lutte contre la pauvreté passe par la promotion et la protection des droits fondamentaux et le renforcement de la démocratie;
- Nous estimons que les services de santé doivent défendre les droits sexuels et procréatifs, notamment par des programmes de lutte contre le VIH/sida et de prévention du fléau, qui a des conséquences anormalement importantes pour les femmes et les jeunes filles; considérons que l'accès aux traitements antisida est un droit fondamental et demandons aux gouvernements et aux organisations internationales de prendre des mesures pour garantir cet accès;
- Nous proposons d'adopter des lois, ou d'appliquer des lois déjà promulguées, qui permettent la mise en place de programmes d'enseignement et de formation ainsi que de services de santé et de sécurité ouverts à tous et non discriminatoires, de façon à lutter contre la pauvreté et la violence et à prévenir les conflits nationaux;
- Nous demandons que soit renforcée l'indépendance économique des femmes, notamment par l'emploi, et qu'elles soient soulagées du poids persistant et croissant de la pauvreté en remédiant à ses causes structurelles par la

modification des systèmes économiques, en ouvrant à toutes les femmes, y compris les femmes des régions rurales, qui sont des agents essentiels de développement, l'accès aux ressources productives, aux possibilités qui s'offrent et aux services publics;

- Nous demandons instamment que l'accès équitable aux investissements et au développement soit offert aux femmes pour qu'elles puissent s'imposer dans le commerce et sur le marché de l'emploi;
- Nous affirmons que les objectifs du Millénaire pour le développement resteront lettre morte si les politiques de développement, jusqu'ici indifférentes aux spécificités n'en tiennent pas compte désormais;
- Nous demandons aux gouvernements de remettre les objectifs du Millénaire pour le développement au centre des plans d'action nationaux et de la politique internationale de développement et soulignons que la lutte contre le sexisme doit devenir le mécanisme par défaut pour les donateurs, les gouvernements et les collectivités dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement;
- Nous exhortons les pays les plus riches à faire des efforts concrets pour arriver à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement si les pays les plus pauvres incluent dans leurs programmes de lutte contre la pauvreté la libéralisation du commerce et des investissements et l'élimination de la corruption.

---